

la livraison des marchandises aux importateurs et peut-être aussi, par là même, réduction dans les dépenses du service des douanes.

On craignait que le tarif nouveau bouleversât complètement l'ancien et ruinât les industries existantes; en réalité les changements ne sont ni trop nombreux, ni bien considérables, quelques-uns même ont été faits simplement pour la forme et ne signifient rien. Ainsi, par exemple, les droits sur les farines; le droit, quoique abaissé de 15 p.c. reste absolument prohibitif; il n'entrera pas un baril de plus au Canada par suite de la diminution et nos meuniers continueront comme par le passé à ne pas s'occuper outre mesure du prix des farines américaines en établissant leurs prix de vente.

Cependant certains changements ne sont pas absolument inoffensifs, notamment pour les manufacturiers de tabacs et les laminiers.

Ainsi, prenons un article que tout le monde connaît bien, le tabac pressé en torquettes qui se vend partout 5c la torquette. Le détailleur le paie 48c la lb de 12 torquettes; il faut ajouter d'après le tarif 14c de droits par lb ce qui met les 12 torquettes à 62c sans compter la perte à l'écotage qui augmente proportionnellement aux droits. Le consommateur vaudra-t-il payer 1c de plus la torquette, soit 6c; en l'admettant le détailleur qui paiera 63 ou 64c la douzaine verra ses bénéfices réduits de 12 à 9 ou 8c par doz. Le fabricant lui-même verra son bénéfice réduit et sera en outre obligé d'avancer de plus fortes sommes pour les droits. C'est à un tel point que le fabricant se demande s'il ne fermera pas sa manufacture; il cherche à éviter ce désastre en étudiant la possibilité de changer tout son outillage pour fabriquer 15 torquettes à la lb, au lieu de 12, pour pouvoir tirer un profit de sa fabrication et permettre aux détailliers d'avoir un bénéfice légitime sur la vente.

Le gouvernement contre l'attente générale a baissé les droits sur les sucres; aussi les Allemands offrent-ils ces produits à 12s 6d et 12s 9d, droits payés, ce qui équivaut à 3c 73/100 et 3c 78/100 la lb, pour le granulé suivant qualité. La marchandise est peut-être un peu moins belle que celle sortant de nos raffineries, mais nos raffineurs prétendent qu'il ne leur est pas possible de rivaliser sans perte avec ces prix.

L'augmentation sur les spiritueux n'a pris personne par surprise.

Ceux qui ont spéculé sur les thés dans l'attente de l'imposition de

droits sur cet article ont été déçus, cet article étant resté sur la liste des marchandises entrant en franchise. Il en a été de même pour ceux qui ont acheté des sucres en prévision d'une augmentation des droits. Les lecteurs du PRIX COURANT qui auront suivis nos conseils répétés de ne pas se laisser aller à la spéculation sur ces deux articles sont du bon côté. Les acheteurs de thé ne sont pas en mauvaise position si leur stock ne dépasse leurs besoins de l'année. Jusqu'à la prochaine récolte il n'y a guère de baisse à espérer à moins toutefois que quelque maison ait accaparé tout ce qu'elle a pu trouver et veuille réaliser.

Nous donnons plus loin les changements survenus article par article à la suite de l'ancien tarif.

Nous reviendrons sur le tarif qui fort probablement sera modifié en certaines de ses parties, devant le comité, nous ne dirons plus pour le moment que quelques mots sur l'ensemble des mesures qui accompagnent le tarif.

Une clause permet de réduire ou d'abolir les droits sur les articles qui font l'objet de combines; nous ne saurions trop applaudir à cette innovation toute en faveur du consommateur et qui permettra, si elle est rigoureusement appliquée, d'en finir avec cette immorale institution des trusts.

L'Angleterre est particulièrement favorisée, les articles qu'elle importera au Canada jouiront d'une diminution de 25 p. c. des droits du tarif. Cette clause donne lieu à de nombreuses discussions; elle fera l'objet d'un article dans notre prochain numéro.

Les nations qui accorderont des avantages aux articles et produits canadiens bénéficieront, elles aussi, des avantages accordés à l'Angleterre.

C'est un enchaînement vers les traités de commerce qui, nous l'espérons, portera de bons fruits.

LES ELECTIONS PROVINCIALES

Quelques jours seulement nous séparent de la date des élections provinciales; et, bien que les questions politiques ne soient guère de notre fait, nous ne pouvons conserver un mutisme absolu dans les circonstances actuelles. Nous nous adressons à une classe toute spéciale de lecteurs, celle des marchands et des industriels, c'est-à-dire à des gens intelligents, généralement clairvoyants et peu portés à se laisser enflammer par des discours de hustings qui, presque toujours sonnent creux.

Nous rappellerons donc à nos lecteurs qu'avec un gouvernement possédant à

sa tête des hommes intègres, probes et dévoués aux intérêts qui leur sont confiés ils peuvent s'attendre à une bonne politique. C'est la bonne politique qui aide aux bonnes affaires. Les ignorants, les brouillons, les gaspilleurs des deniers publics, les vaniteux qui demandent à leurs électeurs un mandat sans avoir ni l'étoffe, ni la volonté pour le remplir font plus pour la ruine de nos intérêts que les députés bien qualifiés ne peuvent pour le développement de notre province.

Les élections provinciales font surgir une nuée de candidats qui n'ont d'autre titre à présenter à leurs électeurs que leur propre ambition; leur carrière passée ne leur donne aucun droit à ajouter un M. P. P. à leur nom, néanmoins ils tentent l'aventure qui souvent leur réussit.

Nous voyons envoyer à la législature des hommes qui, chargés d'administrer une province ne seraient même pas capables de diriger un magasin, un département de magasin, un bureau, une exploitation agricole, qui en un mot, dans les choses ordinaires de la vie, ne sauraient pas, selon l'expression populaire, tirer leur épingle du jeu. On les élit ici, parce qu'ils se sont présentés comme "rouges" et, là, parce qu'ils sont "bleus."

Passons encore, pour les élections au fédéral, qu'on s'occupe de la nuance du candidat, car la couleur a une signification au point de vue politique. Mais, si on veut bien examiner un seul instant le rôle du Parlement provincial on verra qu'il est purement et simplement d'administration.

Ce sont donc de bons administrateurs qu'il nous faut et non des théoriciens, des politiciens de profession qui, mis en présence des faits réels de la vie quotidienne sont incapables de résoudre les problèmes les moins compliqués.

Or, ce qu'il faut aux marchands, aux industriels, aux cultivateurs, à toute la population de la province, en somme, ce sont des députés au courant de leurs besoins, ayant non-seulement la volonté mais aussi les titres et le talent nécessaires pour guider la Province dans son développement et ses progrès.

Voilà ce que les électeurs ne doivent pas perdre de vue au moment du vote.

Pour mieux nous faire comprendre nous allons prendre un exemple dans le district de Montréal, comté d'Hoche-laga, par exemple. Deux candidats se présentent, M. H. Laporte, négociant, ancien président de la chambre de commerce de Montréal, et échevin de la même ville, et M. Décaray, cultivateur.

Allons-nous demander avant de faire notre marque sur le bulletin de vote quelle est la nuance du candidat? Non, nous sommes dans le commerce, et nous voyons que l'un des deux candidats est lui-même commerçant et, par conséquent au courant des besoins du commerce; nous sommes industriel et nous savons que les intérêts du commerce et de l'industrie sont si étroitement liés que nous les considérons comme identiques. Ce même candidat, appelé par ses confrères du commerce à diriger les travaux de la Chambre de Commerce, appelé également par les électeurs d'un quartier de Montréal à les représenter au Conseil de Ville, n'offre-t-il pas à l'électeur provincial des garanties suffisantes pour le représenter à Québec?

La réponse n'est pas douteuse pour le commerçant et pour l'industriel.

Sera-t-elle la même pour le cultiva-